

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

N° 125/2020

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Objet : Modification de la  
composition du Bureau

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONI Edith.

Pour la Commune de **CABANNES** : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la commune de **BARBENTANE** : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de **ROGNONAS** : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

Mme la Présidente expose que selon les termes de l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Par délibération du 9 juillet 2020, le conseil communautaire a approuvé le principe suivant de composition du Bureau : le Président et les Vice-Présidents.

Suite à l'élection ce jour, par délibération n°124/2020 d'un nouveau vice-président, la 9ème vice-présidence étant devenue vacante suite au décès de Mme Nathalie GIRARD, il est proposé d'intégrer la Vice-Présidente nouvellement élue au Bureau.



Après cet exposé, le Conseil Communautaire approuve la proposition du Président de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence est donc ainsi constitué :

Président : Mme Corinne CHABAUD

Vice-Présidents : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Michel PECOUT, M. Max GILLES, M. Georges JULLIEN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET, M. Yves PICARDA, M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. Daniel ROBERT, M. Eric LECOFFRE, M. Serge PORTAL.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

